

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
COLLOBRIERES EN DATE DU VENDREDI 28 MARS 2014 A 18h00**

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE

1. Election du Maire
2. Fixation du nombre des adjoints
3. Election des adjoints

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance publique aux lieux habituels, sous la présidence de Madame Christine AMRANE, Maire.

Présents : AMRANE Christine - FOURNILLIER Denis - SAISON Christiane - SAUVAYRE Serge - DALET Pascale - GUILLOU Yvonne - ARIZZI Yves - BRESIS Colette - RIZZO Jean-Pierre - PLASTEIG DIT CASSOU Geneviève - RAMAT Gérard - NONQUE Catherine –SCHALLER Anne-Marie – JAUFFRET Roseline – COSENTINO David – NOYER Séverine – BERARD Serge

Procurations : ARMANDI Michel donne procuration à M. Serge SAUVAYRE
LESAGE Philippe donne procuration à M. Yves ARIZZI

Madame AMRANE, Maire : *je déclare la séance du conseil municipal ouverte.*

Mme AMRANE procède à l'appel des élus dans l'ordre du tableau :

RAMAT Gérard
BRESIS Colette
SAUVAYRE Serge
PLASTEIG DIT CASSOU Geneviève
GUILLOU Yvonne
SCHALLER Anne-Marie
SAISON Christiane
ARIZZI Yves
ARMANDI Michel
FOURNILLIER Denis
NONQUE Catherine
LESAGE Philippe
RIZZO Jean-Pierre
DALET Pascal
JAUFFRET Rose
BERARD Serge
COSENTINO David
NOYER Séverine

M. Gérard RAMAT, étant le doyen des membres du Conseil municipal, Mme AMRANE l'invite à prendre la présidence du Conseil Municipal en vue de l'élection du Maire.

M. RAMAT prend la parole :

Je propose d'élire la Secrétaire de séance, je présente Mme SCHALLER Anne-Marie

Qui s'abstient :

Qui est contre :

Qui est pour :

Vote à l'unanimité

M. RAMAT :

Le quorum étant atteint, nous allons procéder à l'élection du maire.

Je vous rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous invite à désigner deux assesseurs, je vous propose :

- M. ARIZZI Yves
- M. RIZZO Jean-Pierre

Qui s'abstient :

Qui est contre :

Qui est pour :

Vote à l'unanimité

Je vous invite à procéder à l'élection du Maire.

Je propose Mme Christine AMRANE comme candidate.

Y a-t'il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Il est procédé à la distribution des enveloppes et des bulletins.

Les assesseurs procèdent au comptage du nombre de bulletin et au dépouillement.

RESULTAT DU 1^{er} TOUR

M. RAMAT procède à l'annonce des résultats.

Mme Christine AMRANE : 15 voix

Bulletins Blancs : 3

Mme Christine AMRANE ayant obtenu la majorité absolue est donc élue par le conseil municipal maire de Collobrières.

M. RAMAT invite Mme AMRANE à prendre la présidence du conseil municipal.

Mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Je veux, avant toute chose, remercier le public ainsi que M. François DE CANSON Président de l'intercommunalité Méditerranée - Porte des Maures de sa présence pour ce premier conseil municipal de la nouvelle mandature qui s'ouvre aujourd'hui,

On dit parfois, un peu vite, que les français ne s'intéressent pas à la vie publique.

En votant lors du scrutin qui vient de se tenir, le 23 mars, et par votre présence, ce soir, vous nous avez témoigné, de la meilleure façon qui soit, tout l'intérêt que vous portez à la vie locale. Je tenais à le souligner.

Je voudrais remercier d'abord et à nouveau les Collobriérois pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée.

Je voudrais aussi remercier mes colistiens, pour leur implication dans la campagne et d'ores et déjà dans l'action, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve.

Et, chacun le sait, une campagne électorale, c'est toujours un moment particulier qui n'est pas facile à vivre hors du collectif.

Je veux remercier aussi les « anciens » élus, ceux qui partent, ceux qui m'ont fait l'honneur de me choisir à nouveau.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier les nouveaux élus qui ont accepté la proposition que je leur ai faite avec beaucoup de spontanéité et un enthousiasme réconfortants.

Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat que vous venez de me confier.

Je ceins cette écharpe tricolore avec beaucoup de fierté mais aussi d'humilité car sans la confiance que m'ont donnée mes proches, mes amis, mes colistiers, bon nombre de Collobriérois, je ne serais pas ici, devant vous. Merci encore à vous toutes et tous qui m'avez fait confiance, qui nous avez fait confiance.

Cette écharpe représente le triptyque- Liberté Egalité Fraternité – auquel je suis, tout comme vous profondément attachée.

Elle me permet également de mesurer symboliquement l'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance de mes devoirs vis-à-vis de la population. Je serai, soyez en convaincu, le maire de tous les Collobriérois.

Je n'aurai de cesse que d'être digne de cette responsabilité importante.

Je souhaite donc poursuivre le travail accompli sur la base de notre programme, mettre mes compétences et toute ma détermination au service de notre village et de ses habitants.

Tout au long de mes précédents mandats, je me suis efforcée de mettre en conformité mes actes avec mes convictions, de rechercher une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes, même si nous ne pouvons pas tout faire.

Je serai guidée dans ma tâche par le sens du service public et le respect de l'intérêt général.

C'est en ce sens que vous nous avez mandatés pour les six ans à venir.

L'équipe municipale a conscience des situations difficiles que connaissent nombre de familles. C'est dans ces périodes que nous devons être, plus encore, aux côtés de nos concitoyens, et que nous devons améliorer les prises en charge, ainsi que les démarches solidaires en direction de la population.

Ensemble, avec le personnel communal dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité, plus moderne, plus réactif et, au bout du compte, mieux à même de prendre en compte des besoins évolutifs et des attentes multiples.

Je veux aussi saluer la présence de l'opposition. Je souhaite que nous fassions preuve au sein de ce conseil municipal de sérénité et de respect des points de vue des uns et des autres, tout au long du mandat.

A vous, pour vous, nous allons travailler ensemble pour notre village et ses habitants qui méritent « le meilleur ».

Arrivée à 18h10 de M. COSENTINO David.

MME LE MAIRE invite à présent le conseil à délibérer sur la fixation du nombre des adjoints.

Le Conseil Municipal étant composé de 19 membres, conformément à l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu au plus cinq adjoints au Maire.

Mme le Maire demande si quelqu'un a des questions.

Mme Rose JAUFFRET demande si au mandat précédent, le poste d'adjoint vacant avait été supprimé ou juste suspendu.

Mme le Maire précise que ce poste était juste suspendu.

Mme JAUFFRET souhaite savoir si les indemnités des adjoints et du maire vont faire l'objet d'une baisse

Mme le Maire précise que ce sujet fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

Mme le Maire donne lecture de la délibération :

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Madame le Maire expose aux Conseillers Municipaux qu'en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ceux-ci déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal étant composé de 19 membres, conformément à l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu au plus cinq adjoints au Maire.

Madame le Maire propose de fixer à 5 le nombre des Adjoints au Maire pour la fin du Mandat du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de fixer à 5 le nombre des Adjointes au Maire pour la durée du Mandat du Conseil.

Elle procède au vote de cette délibération.

QUI S'ABSTIENT ?

QUI EST CONTRE ?

QUI EST POUR ?

Vote à l'unanimité.

Mme le Maire propose de procéder maintenant à l'élection des adjoints.

« Je vous rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je propose la liste des candidats suivants :

1^{er} adjoint : Denis FOURNILLIER

2^{ème} adjoint : Christiane SAISON

3^{ème} adjoint : Serge SAUVAYRE

4^{ème} adjoint : Pascale DALET

5^{ème} adjoint : Michel ARMANDI

Y a-t-il d'autres listes de candidats ? »

Aucune autre liste de candidats n'est proposée.

Les bulletins et les enveloppes sont distribués.

Les assesseurs procèdent au comptage du nombre de bulletins et au dépouillement.

RESULTAT DU 1^{er} TOUR

Mme le Maire procède à l'annonce des résultats.

Liste proposée : 15 voix

Bulletins Blancs : 4

La liste ayant obtenu la majorité absolue les candidats suivants sont élus adjoints au maire :

1^{er} adjoint : Denis FOURNILLIER

2^{ème} adjoint : Christiane SAISON

3^{ème} adjoint : Serge SAUVAYRE

4^{ème} adjoint : Pascale DALET

5^{ème} adjoint : Michel ARMANDI

Les procès-verbaux sont signés par le doyen d'âge, la secrétaire et les assesseurs.

Mme le Maire remet les écharpes tricolores aux adjoints.

Mme le Maire lève la séance à 18 heures 20.

La Secrétaire de Séance

Anne-Marie SCHALLER

Le Maire,

Christine AMRANE